

Evangelia VASALOU

LES CONFLITS D'OBLIGATIONS INTERNATIONALES



L'EXEMPLE DES CONFLITS DEVANT
LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Préface

Sébastien Touzé

Professeur à l'Université Paris Panthéon-Assas
Directeur de la Fondation René Cassin



EDITIONS A. PEDONE
13, rue Soufflot, PARIS

2026

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	7
PRINCIPALES ABRÉVIATIONS	9
PRÉFACE.....	13
SOMMAIRE	17

INTRODUCTION

I. Le concept de « conflit normatif » en droit	21
A. L'absence de définition unanime du conflit normatif.....	23
a. Les définitions fondées sur le critère de l'obligation étatique	25
i. La définition <i>stricto sensu</i>	26
ii. La définition <i>lato sensu</i>	28
b. Autres critères de définition du conflit normatif	30
i. Les conditions <i>ratione materiae, ratione personae et ratione temporis</i> d'existence d'un conflit.....	30
ii. Autres critères chronologiques	31
iii. Les finalités des normes	32
iv. Les moyens de gestion des conflits.....	34
B. La catégorie distincte des conflits jurisprudentiels	35
C. La distinction entre les conflits de dispositions conventionnelles et les autres situations d'interaction entre traités internationaux	37
a. L'amendement d'un traité	38
b. La modification d'un traité.....	39
c. L'extinction d'un traité.....	40
II. La délimitation du champ de l'étude : les conflits entre la CEDH et les autres obligations internationales	42
A. L'objet de l'étude	42
a. La cause des conflits	43
i. La prolifération des instruments juridiques internationaux et des juridictions internationales.....	43
ii. L'absence d'une obligation d'élaborer des normes produisant des obligations concordantes	48
b. La typologie des conflits	50
B. L'intérêt de l'étude	53
C. La méthodologie de l'étude et l'annonce du plan	56
a. Les critères retenus pour la détermination des conflits entre la CEDH et les autres obligations internationales.....	58

LES CONFLITS D'OBLIGATIONS INTERNATIONALES

i. Les critères chronologiques	59
ii. L'existence de deux obligations en vigueur pesant sur le même Etat	59
b. L'examen de l'utilité d'un recours aux moyens de résolution des conflits.....	65
c. Annonce du plan	66

PREMIÈRE PARTIE
LA DÉTERMINATION DES CONFLITS
ENTRE OBLIGATIONS INTERNATIONALES

TITRE I.

LES CONFLITS LORS DE L'ÉLABORATION DES NORMES INTERNATIONALES

CHAPITRE I. LE CONFLIT LATENT.....	73
Section I. Le conflit résultant de la fonction limitée des règles propres à garantir la formation des obligations internationales concordantes	74
§1. <i>L'insuffisance des règles encadrant la formation des obligations conventionnelles.....</i>	75
A. Le rôle limité du principe de bonne foi pendant la phase des négociations.....	76
a. Le rôle limité en raison du processus des négociations	78
i. L'existence d'une obligation de négocier	79
ii. La prévention des conflits parmi les objectifs de la négociation.....	81
b. Le rôle limité en raison du concept de bonne foi	83
i. Un concept subjectif inadapté à la détermination des conflits	83
ii. Un concept objectif inopportun pour la prévention des conflits	86
B. L'obligation de ne pas réduire à néant l'objet et le but d'un traité avant son entrée en vigueur.....	87
a. La portée temporelle relativement réduite.....	88
i. L'obligation existante avant l'expression du consentement étatique à être lié par le traité	89
ii. La non-extension de l'obligation à la phase des négociations	89
b. Les conditions d'application exigeantes.....	91
i. La définition de l'obligation sur la base de notions difficilement identifiables : « l'objet et le but » du traité	92
ii. L'application tributaire de l'existence d'une « violation substantielle ».....	94
c. La pratique jurisprudentielle limitée.....	95
§2. <i>L'insuffisance des règles encadrant la formation des obligations dérivant de la jurisprudence internationale</i>	97
A. Les règles visant à prévenir la pluralité de décisions dans des affaires identiques.....	100
B. Les règles régissant la coordination des décisions rendues à propos d'affaires similaires	102
a. Les règles spéciales des traités des droits de l'homme concernant les procès parallèles.....	105
b. Les clauses attribuant une compétence exclusive.....	110
c. Le devoir général de coopération entre juridictions internationales	114

TABLE DES MATIÈRES

Section II. Le conflit résultant de l'absence de hiérarchie dans l'ordre juridique international.....	117
§1. <i>L'absence de hiérarchie normative comme cause d'un conflit latent</i>	119
A. Le rapport entre l'existence d'un conflit latent et le rang hiérarchique des obligations	122
B. Les rapports de coordination des normes au niveau de leur application.....	124
§2. <i>L'absence de hiérarchie institutionnelle comme cause d'un conflit latent</i>	126
A. Les propositions tendant à garantir une cohérence jurisprudentielle à travers l'établissement d'un système judiciaire hiérarchique.....	127
B. Les difficultés quant à la mise en place d'un système judiciaire hiérarchique dans l'ordre international	128
Conclusion du premier chapitre	131
CHAPITRE 2. LE CONFLIT PATENT	133
Section I. Le conflit résultant de la violation d'une obligation imposant la compatibilité des normes nouvelles avec le droit international existant	134
§1. <i>L'obligation limitant la liberté conventionnelle des Etats</i>	135
A. La condition de la validité d'un traité selon le droit impératif.....	137
a. La prévention des conflits directs entre normes internationales	138
b. La difficulté de prévenir les conflits indirects entre normes internationales	141
B. La condition de la validité d'un traité selon le droit non impératif.....	144
a. L'absence de cette condition de la Convention de Vienne sur le droit des traités	145
b. La compatibilité de cette condition avec la Convention de Vienne sur le droit des traités	147
§2. <i>Normes autres que conventionnelles susceptibles d'être écartées pour incompatibilité avec le droit impératif</i>	152
A. Les normes découlant d'actes juridiques unilatéraux	153
a. Les actes juridiques unilatéraux des Etats	154
b. Les actes juridiques des organisations internationales : l'exemple des résolutions du Conseil de Sécurité	156
B. La spécificité des normes coutumières	159
a. Le processus spécifique d'élaboration de la coutume.....	160
b. Le cas de modification d'une norme de <i>jus cogens</i> par une autre norme de jus cogens plus récente	162
Section II. Le conflit résultant de l'existence de normes placées à un rang hiérarchique supérieur	164
§1. <i>La hiérarchie absolue en tant que primauté des normes du jus cogens</i>	166
A. Les fondements d'une hiérarchie absolue.....	169
a. La protection des valeurs communs de l'ordre juridique international.....	171
b. Les effets d'une éventuelle violation du <i>jus cogens</i>	174
B. L'absence de pertinence du concept « <i>erga omnes</i> » à la détermination de la hiérarchie absolue	177

LES CONFLITS D'OBLIGATIONS INTERNATIONALES

a. La dimension procédurale du concept liée au « <i>jus standi</i> »	179
b. La dimension matérielle du concept liée à l'opposabilité d'une obligation.....	182
§2. <i>La hiérarchie relative en tant que primauté des normes non impératives</i>	184
Conclusion du second chapitre.....	186
CONCLUSION DU PREMIER TITRE	187

TITRE II

LES CONFLITS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES INTERNATIONALES

CHAPITRE 1. LA PRÉVENTION DES CONFLITS PAR DES TECHNIQUES ÉCARTANT L'APPLICABILITÉ DES NORMES INTERNATIONALES	193
Section I. Les techniques relevant de l'inapplicabilité <i>ab initio</i>	193
§1. <i>L'inapplicabilité d'une norme conventionnelle : la technique des réserves</i>	194
A. La formulation des réserves en tant que moyen de prévention des conflits.....	195
B. Les limites des réserves en tant que moyen de prévention des conflits	198
a. Les limites dérivant de la Convention de Vienne sur le droit des traités	199
b. Les limites en matière des traités des droits de l'homme	201
i. Les conditions de validité des réserves	202
ii. Le contrôle de validité des réserves	206
§2. <i>L'inapplicabilité d'une norme coutumière : la technique de l'objecteur persistant</i>	208
A. La théorie de l'objecteur persistant, une théorie controversée.....	210
B. L'apport de la théorie de l'objecteur persistant à la prévention des conflits	212
Section II. Les techniques relevant de l'inapplicabilité incidente : les clauses de dérogation	217
§1. <i>L'apport des clauses de dérogation des traités des droits de l'homme à la prévention des conflits avec le droit humanitaire</i>	219
A. Les clauses rendant inapplicables les droits de l'homme aux situations des conflits armés.....	221
B. L'applicabilité des clauses de sauvegarde aux situations des conflits armés	222
§2. <i>Les limites de la dérogation en tant que moyen de prévention des conflits avec le droit humanitaire</i>	225
A. Le contrôle formel.....	227
B. Le contrôle substantiel.....	228
a. Les droits insusceptibles de dérogation, applicables aux situations des conflits armés	229
b. La proportionnalité des mesures dérogatoires aux droits dérogeables	233
Conclusion du premier chapitre	236
CHAPITRE 2. LES CONFLITS INDIRECTS LORS DE L'EXÉCUTION DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES	239
Section I. Les conflits bilatéraux	240

TABLE DES MATIÈRES

§1. <i>L'exemple de l'extradition</i>	240
A. La nature des obligations en conflit.....	242
a. Les exceptions des droits de l'homme dans les traités d'extradition	242
b. La nature des droits conventionnels	244
i. La mise en cause d'un droit absolu.....	245
ii. La mise en cause d'un droit non absolu.....	252
B. Le rôle limité des assurances diplomatiques.....	255
§2. <i>L'exemple des immunités</i>	261
A. Le critère de la nature procédurale des obligations en conflit	262
a. La pertinence du critère dans le cas de l'immunité de juridiction de l'Etat.....	262
b. L'absence de pertinence du critère dans le cas de l'immunité d'exécution de l'Etat ...	268
B. La nature absolue ou relative des obligations en conflit	270
a. La différence entre l'immunité de l'Etat et l'immunité de l'organisation internationale	270
i. L'immunité relative de l'Etat.....	271
ii. L'immunité absolue de l'organisation internationale.....	278
b. La nature non absolue des droits de la CEDH concernés	281
Section II. Les conflits unilatéraux.....	285
§1. <i>Le conflit des normes qui n'équivaut pas à un conflit entre obligations</i>	286
A. L'importance du contenu des normes internationales	287
B. Le conflit entre une autorisation et une obligation	288
§2. <i>Les conflits entre obligations prévoyant un niveau différencié de protection des droits de l'homme</i>	293
A. Les conflits impossibles en cas d'absence de garanties de protection des droits de l'homme.....	296
B. Les conflits possibles en cas de standards différents de protection	298
Conclusion du second chapitre.....	304
CONCLUSION DU SECOND TITRE.....	305
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.....	307

SECONDE PARTIE

LA GESTION DES CONFLITS ENTRE OBLIGATIONS INTERNATIONALES PAR LA COUR EDH

TITRE I

L'APPORT LIMITÉ DES RÈGLES DE RÉOLUTION DES CONFLITS

CHAPITRE I. L'APPORT LIMITÉ EN RAISON DES CONDITIONS PRÉVUES DANS LES RÈGLES DE RÉOLUTION DES CONFLITS.....	315
Section I. L'absence de pertinence de la règle <i>lex posterior derogat priori</i>	316
§1. <i>L'applicabilité réduite de la règle aux rapports entre traités</i>	318
A. L'applicabilité aux traités successifs	318

LES CONFLITS D'OBLIGATIONS INTERNATIONALES

B. L'applicabilité aux traités portant sur « la même matière ».....	320
C. L'applicabilité lorsqu'au moins un Etat est partie à deux traités	321
a. La gestion des conflits entre traités auxquels les Etats parties sont identiques..	322
b. La gestion des conflits entre traités auxquels les Etats parties ne sont pas complètement identiques	322
§2. <i>L'extension limitée de la règle aux rapports entre traité et coutume</i>	324
Section II. Les effets juridiques limités des clauses régissant les conflits entre traités spécifiques.....	328
§1. <i>La nature relative des clauses</i>	329
A. Les clauses reconnaissant la primauté du traité dont elles sont issues.....	330
B. Les clauses reconnaissant la primauté d'un autre traité	334
a. Les clauses de subordination.....	335
i. Les clauses de compatibilité	336
ii. Les clauses accordant la priorité à la disposition offrant un traitement plus favorable.....	337
b. Les clauses de déconnexion	341
§2. <i>Les conflits entre clauses</i>	344
Conclusion du premier chapitre	346
CHAPITRE 2. L'APPORT LIMITÉ DÛ À DUALITÉ	
DE LA <i>LEX SPECIALIS DEROGAT LEGI GENERALI</i> :	
L'EXEMPLE DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE	349
Section I. Les fonctions de la <i>lex specialis</i> en cas de conflit entre le droit international humanitaire et les droits de l'homme.....	352
§1. <i>La lex specialis en tant que règle de résolution des conflits</i>	353
A. La <i>lex specialis</i> en tant que règle de priorité	353
B. Les rapports de la <i>lex specialis</i> avec les autres règles de résolution des conflits	357
§2. <i>La lex specialis en tant que standard interprétatif pour l'harmonisation des conflits</i>	359
A. Un standard indirectement établi par la CourEDH.....	361
B. L'incidence du standard interprétatif de la <i>lex specialis</i> sur le niveau de la protection accordée	366
a. La mutation des garanties substantielles.....	366
b. La mutation des garanties procédurales	369
Section II. Les fonctions de la <i>lex specialis</i> en cas de rapports de complémentarité entre le droit humanitaire et les droits de l'homme.....	372
§1. <i>La communication d'informations sur le sort de personnes disparues</i>	375
§2. <i>La condamnation des requérants pour des crimes internationaux</i>	376
Conclusion du second chapitre.....	379
CONCLUSION DU PREMIER TITRE	383

TABLE DES MATIÈRES

TITRE II

LE CONTOURNEMENT DES RÈGLES DE RÉOLUTION DES CONFLITS

CHAPITRE 1. LE CONTOURNEMENT DU <i>JUS COGENS</i>	387
Section I. Le <i>jus cogens</i> en tant que règle de résolution des conflits	387
§1. <i>Les difficultés liées à l'identification des normes de jus cogens</i>	388
A. L'absence d'instrument juridique comportant une liste exhaustive des normes de <i>jus cogens</i>	389
B. L'absence de jurisprudence internationale homogène appliquant le <i>jus cogens</i> en tant que règle de résolution des conflits	391
§2. <i>Les tentatives isolées de dépasser les difficultés</i>	394
A. La primauté de <i>jus cogens</i> sur les règles d'immunité de juridiction de l'Etat	394
a. La position des juridictions grecques	395
b. La position des juridictions italiennes	398
B. La primauté de <i>jus cogens</i> sur les règles d'immunité de juridiction des représentants de l'Etat.....	403
Section II. L'interprétation harmonieuse en tant que moyen de contournement	407
§1. <i>L'interprétation effectuée via l'altération du contrôle de proportionnalité</i>	409
A. La détermination des finalités externes à la CEDH en tant que limitations inhérentes à la garantie du droit d'accès au juge.....	410
B. La proportionnalité de l'ingérence vue à la lumière de l'existence de voies de recours alternatives.....	415
§2. <i>La spécificité de la CEDH, un critère limité pour l'harmonisation de dispositions divergentes</i>	420
A. La spécificité de la CEDH comme moyen d'affirmer la primauté de la CEDH sur les obligations dérivant des traités d'extradition	424
B. La difficulté d'intégrer la spécificité de la CEDH dans le cadre d'une interprétation évolutive.....	426
Conclusion du premier chapitre	430
CHAPITRE 2. LE CONTOURNEMENT DE L'ARTICLE 103 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES	433
Section I. L'article 103 de la Charte des Nations Unies en tant que règle de résolution des conflits	433
§1. <i>L'applicabilité de l'article 103 aux résolutions du Conseil de sécurité</i>	434
A. Les résolutions imposant des sanctions ciblées	436
B. Les résolutions accordant des autorisations à utiliser la force armée.....	441
§2. <i>Les effets de l'application de l'article 103 en tant que règle de résolution des conflits</i>	445
Section II. Le contournement de l'article 103 dans la jurisprudence de la CourEDH concernant l'articulation entre la CEDH et les résolutions du Conseil de sécurité.....	447

LES CONFLITS D'OBLIGATIONS INTERNATIONALES

<i>§1. Le contrôle des actes nationaux mettant en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité</i>	448
A. L'impossibilité d'un contrôle de légalité direct des résolutions du Conseil de sécurité	449
B. L'irrecevabilité de la requête en cas d'attribution de l'acte à l'organisation internationale.....	451
<i>§2. La mise en place d'autres techniques d'harmonisation des conflits</i>	456
A. La présomption de la protection équivalente.....	457
a. Une technique initialement utilisée pour les obligations issues de l'Union européenne	459
b. L'application occasionnelle de la technique aux obligations issues de l'Organisation des Nations Unies	463
B. La présomption de respect des droits de l'homme.....	466
a. La présomption en l'absence d'un langage clair et explicite contraire aux droits de l'homme	467
b. La présomption fondée sur la discrétion étatique quant aux mesures d'exécution d'une obligation internationale.....	469
c. La présomption fondée sur la discrétion étatique quant à l'annulation d'une mesure imposée	473
Conclusion du second chapitre.....	479
CONCLUSION DU SECOND TITRE.....	481
CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE.....	483

CONCLUSION GÉNÉRALE

BIBLIOGRAPHIE	491
JURISPRUDENCE ET DOCUMENTS	527
INDEX	543



FONDATION MARANGOPOULOS POUR LES DROITS DE L'HOMME

1, Rue Lycavittou, ATHENES 106 72 - GRECE

Tél : + 30 210 3637455-210 3613527 • e-mail : info@mfhr.gr • www.mfhr.gr

Le présent ouvrage examine les conflits d'obligations internationales, en se concentrant sur ceux opposant la CEDH aux autres engagements internationaux des États parties. L'approche de la Cour témoigne d'une recherche de cohérence et d'harmonisation, sans toutefois s'interroger sur les causes de ces conflits. Cette thèse vise donc à déterminer s'il existe des règles juridiques permettant d'anticiper ces situations, en imposant aux États l'élaboration de normes concordantes. Elle cherche également à systématiser les cas de conflits entre la CEDH et d'autres obligations internationales dans la jurisprudence de la Cour, afin d'en dégager les conditions d'émergence et les modalités de gestion.

Au-delà de l'analyse critique de l'efficacité des mécanismes d'harmonisation développés par la jurisprudence strasbourgeoise, la réflexion propose des solutions destinées à prévenir ces conflits. L'étude des mécanismes de résolution s'inscrit ainsi dans la gestion des situations impliquant des obligations issues de la CEDH.

Enfin, la thèse met en lumière les outils susceptibles d'être mobilisés à l'avenir, dans l'hypothèse où la Cour reconnaîtrait explicitement l'existence d'un conflit entre la CEDH et une autre obligation internationale.

Conflicts between international obligations – The example of conflicts before the European Court of Human Rights

This book examines conflicts of international obligations, focusing on those between the ECHR and other international commitments of the States Parties. The Court's approach reflects an effort to ensure coherence and harmonisation, without, however, addressing the causes of these conflicts. This thesis aims to determine whether legal rules exist that could anticipate these situations by requiring States to develop consistent norms. It also seeks to systematise cases of conflict between the ECHR and other international obligations in the Court's case law, in order to identify the conditions under which they arise and the methods used to manage them.

Beyond a critical analysis of the effectiveness of the harmonisation mechanisms developed in Strasbourg case law, this study proposes solutions designed to prevent such conflicts. The examination of resolution mechanisms is thus part of the management of situations involving obligations arising from the ECHR.

Finally, the thesis highlights the tools that could be mobilised in the future, should the Court explicitly recognise the existence of a conflict between the ECHR and another international obligation.

ISBN 978-2-233-01133-6

78 €



9 782233 011336